



COMMUNE DE  
**MARCHIN**

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra en la

**Salle du Conseil, rue Joseph Wauters, 1A à 4570 MARCHIN**

**le lundi 16 octobre 2023 à 20 heures**

### ORDRE DU JOUR

1. CCCA - Présentation du rapport d'activités 2022-2023 et prestation de serment de deux nouveaux membres
2. FINANCES - Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière au 30 juin 2023
3. FINANCES - Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison - Budget 2023 - Modification budgétaire
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Journée des Marchinois - 21 octobre 2023 - Provision de la caisse pour le bar - Désignation des responsables
5. LOGEMENT - Étage de l'Espace Générations Santé (rue Emile Vandervelde 2/2) - Affectation en tant que logement de transition pour les jeunes de 18 à 25 ans - Convention de prise en gestion par le CPAS
6. URBANISME - Permis d'urbanisme 874.1/ 2023/38 (SPI) - Réalisation de travaux d'équipements complémentaires du Parc d'activités de Marchin - Prolongement d'une voirie existante - rue des Papineries de Fleury
7. PATRIMOINE - Projet de construction de résidences pour artistes circassiens - Approbation de l'avant-projet modifié pour introduction à la FBW
8. SPORTS - RCA CSL - Renouvellement de la convention décennale de mise à disposition des infrastructures sportives communales
9. SPORTS - RCA CSL - Approbation du mandat du réviseur des comptes

10. INTERCOMMUNALES - Propriétés Sociales de Huy et environs - Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation du lundi 23 octobre 2023
11. INFORMATION(S) du Collège communal - COMMUNICATION
12. PROCÈS-VERBAL de la séance précédente - APPROBATION

## HUIS CLOS

13. Ecole Communale - HC 1 - ENSEIGNEMENT - Désignations à titre temporaire - RATIFICATION
14. Personnel enseignant - HC 2 - ENSEIGNEMENT - Perte partielle de charge - RATIFICATION

Fait à Marchin, le 8 octobre 2023,

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Michel THOMÉ



Le Bourgmestre,

Adrien CARLOZZI

